

UNION NATIONALE DES  
SYNDICATS **a**UTONOMES



FASMI

FEDERATION AUTONOME DES SYNDICATS  
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Affiliée à l'UNSA

25 rue des Tanneries - 75 013 PARIS

Tél : 01 43 40 64 27 - Fax : fax@unsapolice.com

Email : unsa@fasmi.fr

## **DECLARATION PREALABLE CHSCT MI DU 16 NOVEMBRE 2017**

Monsieur le Secrétaire Général,  
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,  
Chers Collègues représentant la parité syndicale ;

Nous sommes réunis ce jour à l'occasion du dernier Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail Ministériel de l'année 2017.

L'ordre du jour conséquent témoigne de la diversité des attributions allouées à cette instance, tant sur le périmètre de travail que sur le fond des réflexions engagées.

Monsieur le Secrétaire Général, comme vous le savez un protocole d'accord « Police » a été signé notamment par notre organisation et par le précédent Ministre Monsieur CAZENEUVE. L'UNSA FASMI a validé ce protocole et en attend désormais la déclinaison par des avancées sociales relatives notamment aux sujets des transports, du logement et de la restauration.

Ces chantiers relèvent en théorie de la sous direction de l'action sociale de la DRCPN, mais nous sommes aujourd'hui au point mort, faute d'un renvoi de responsabilité entre les services du Secrétariat Général opposant un protocole identifié Police et la SDASAP DRCPN .

Nous demandons donc instamment à ce que les contours de ces sujets soient définitivement déterminés, pour enfin permettre la mise en place des avancées sociales qui profiteront à l'ensemble des fonctionnaires du Ministère, quelque soit le périmètre.

D'une autre manière, la problématique du suicide doit vraiment être la priorité absolue. Nous déplorons avec regret un 47<sup>ème</sup> suicide avéré.

Pourtant un plan ministériel de lutte a été rédigé avec des mesures intégrées à travers de multiples pages mais un constat d'échec est malheureusement à reconnaître. Sur ce point, et par l'intermédiaire de nos représentants dans les CHSCT de réseaux, nous serons très attentifs à l'application de la directive européenne relative au temps de travail et aux repos physiologiques notamment pour les personnels des Directions Actives. J'invite également à analyser plus en profondeur l'ensemble des questionnaires transmis par nos collègues à l'occasion de la rédaction du dernier baromètre social : nous avons à l'époque de sa réalisation été surpris que sur 45 000 répondants seuls 3500 questionnaires aient été exploités, signe d'un profond malaise au sein de notre institution.

Enfin, il y aura lieu dans un avenir proche à réfléchir en concertation avec les instances sociales, les partenaires institutionnels et l'administration sur la reconnaissance à terme de certaines maladies en périphérie des conditions de travail, notamment les pathologies liées à l'alcoolisme et les pathologies mentales afin d'aller encore plus avant dans la prise en compte personnelle, humaine et psychologique des fonctionnaires.

Je vous remercie pour votre attention et je demande que cette déclaration soit annexée au procès verbal de séance.

L'UNSA FASMI